



Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité

Informations générales

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » détermine un ensemble de dispositions architecturales touchant au cadre bâti, à la voirie, aux aménagements d'espaces publics et aux services de transports.

L'objectif est de rendre ses locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Plusieurs dispositions issues de cette loi concernent directement les collectivités locales : notamment, pour les communes de plus de 5 000 habitants, la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH), conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

Cette commission, présidée par le Maire, est composée des représentants élus de la commune, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'utilisateurs.

La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées exerce cinq missions générales :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal.
- Elle fait toute proposition utile visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Elle tient à jour la liste des établissements recevant du public (ERP).

La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées à Pont-Château

Par délibération n°2020-097 en date du 24 septembre 2020, le Conseil municipal de Pont-Château a renouvelé la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission est constituée de quatre élus (en plus de Madame le Maire, membre de droit) :

Représentants de la commune :

- Mme Sylvie MORAND
- M. Stéphane MÉREL
- M. Paul LONGATTE
- Mme Margareth SAMSON

De deux représentants d'associations représentant les personnes handicapées :

- M. Marcel BILLY, représentant l'association des parents d'enfants inadaptés (APEI)
- M. Pierrette PERRAIS, représentant la fédération nationale des accidentés de la vie (FNATH)
- M. Marc VEROVE, représentant APF France Handicap

Enfin, de deux représentants d'usagers :

- M. Patrick LECHON
- M. Michel BOSQUE
- M. Luc PERRON

La commission communale s'est réunie à deux reprises en 2022 :

- **Le 7 avril 2022**
 - Détermination d'un emplacement de stationnement PMR dédié à la Forge Glotin,
 - Modification de l'emplacement PMR situé au bout de la rue Ste-Catherine
 - Visite de l'îlot des Centrais
 - Travaux de sécurisation des feux situés rue du Pont Neuf :
 - Présentation du fichier recensant l'ensemble des emplacements de stationnement PMR
 - Validation du choix de couleur pour le traçage des emplacements PMR
 - Validation des choix de matériaux pour les bandes de guidage
 - Questions diverses
- **Le 21 octobre 2022**
 - Spectacle au Carré d'argent (accessibilité à la culture) « Kazu dans la nuit »
 - Présentation des projets de la collectivité (salle du Rocher, pôle solidaire, Landas)
 - Tour de table

Etat d'avancement du programme Ad'Ap communal

L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) est un outil de gestion patrimoniale adossé à une programmation budgétaire.

Un décalage de la programmation des travaux est à noter. Les différents événements intervenus ces dernières années et la réalisation de certaines opérations immobilières en sont la principale cause.

Le Bâtiment du 5 place de l'église sera utilisé par les services des impôts (DRFIP) et une petite partie accueillera le public.

Cet espace sera conforme aux normes PMR en vigueur.

Les travaux de la salle du Rocher débutent en septembre et permettront l'accessibilité complète des espaces. Un stationnement PMR sera réalisé dans l'enceinte.

Le pôle solidaire, allée du Brivet est lui aussi en travaux. L'ensemble des espaces du rez-de-chaussé sera accessible. Les pièces de l'étage seront des espaces privés destinés aux associations.

Comme indiqué lors du précédent rapport annuel, le bâtiment du trésor public sera transformé en une maison de santé. Deux niveaux seront accessibles via un ascenseur, ce qui permettra à des praticiens en place sur la commune de se regrouper et d'améliorer ainsi l'accueil des patients.

De nouveaux vestiaires sportifs vont être construits et mis aux normes sur le site du Landas dans le cadre de l'arrivée du Lycée.

Parallèlement à ces travaux, d'autres opérations se poursuivent en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

- La poursuite de la requalification de la route de Vannes .
- La mise en accessibilité de trois quais bus en partenariat avec la Région et les services de transport ALEOP.

La commission lors de la réunion du 7 avril 2023 a aussi validé et vérifié les travaux d'accessibilité de l'esplanade Yves Mesnier, le feu tricolore pour le passage sous la voie ferrée et a mené la réflexion sur le positionnement de 2 places PMR supplémentaires.

Une demande de recensement des logements accessibles a été faite auprès des bailleurs sociaux. La Nantaise d'habitations et Habitat 44 ont répondu. Il ressort que le parc est constitué de 279 logements situés au sein des résidences suivantes : La Cadivais s22, la Cadivais 35, la Clarté, le Clos du bas, le Pré aux clercs, le Vélodrome, Criboeuf, Magnolias, Boule d'or, Cure St-Guillaume, St-Roch, Claude Monet, Les deux tours. 140 logements sont non accessibles, 36 accessibles mais non adaptables et 99 sont accessibles et adaptables et 4 adaptés.

Conclusion

La Commune de Pont-Château met en œuvre son programme Ad'Ap visant à rendre la ville et ses équipements plus accessibles aux personnes handicapées, en privilégiant les domaines de la vie quotidienne.

La mise en accessibilité des bâtiments va ainsi se poursuivre les années à venir de façon programmée.

Le travail avec les membres de la Commission communale d'accessibilité est désormais basé sur des visites de terrain et des consultations préalables aux projets. Cela permet de rendre les échanges plus concrets et d'impliquer davantage les acteurs locaux de l'accessibilité.

PROGRAMME TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS VILLE DE PONTCHAILLON au 31/12/2022

N°	DESIGNATION	COUT INITIAL H.T.	PROG. TRAVAUX	AVANCEMENT
1	Bureaux rue de Nantes	2 118,00 €	2016	Reste porte d'entrée
4	Boule d'Or	28 683,00 €	2016	Sanitaires à faire
5	Boulodrome	32 307,00 €	2016	TVX 2022
7	CAPS	6 002,00 €	2016	100%
9	Chalet de Coët-Roz	10 128,00 €	2016	Sanitaires
11	Cinéma	4 882,00 €	2016	Rampe salle
12	Salle de Loisirs	5 197,00 €	2016	100%
14	C.T.M.	95 554,00 €	2016	100%
15	Maison de l'enfance	13 764,00 €	2016	
18	Eglise Saint Roch	5 433,00 €	2016	Divers
21	Gymnase du Landas	8 131,00 €	2016	Divers travaux 2023
31	Salle Carré d'Argent	8 960,00 €	2016	100%
33	Salle Porte Nantaise	1 307,00 €	2016	100%
	TOTAL H.T.	222 466,00 €	2016	
16	Eglise Saint Guillaume	2 269,00 €	2017	Divers
17	Eglise Saint Martin	9 275,00 €	2017	Divers
19	Ecole Chat Perché Saint Roch	29 978,00 €	2017	Divers
22	Gymnase du Pinson	25 858,00 €	2017	Divers
25	Mairie	9 202,00 €	2017	100%
20	Ecole Quéral	54 910,00 €	2017	Divers - WC 100%
30	Salle du Rocher Saint Guillaume	25 368,00 €	2017	TVX 2023/2024
32	Salle polyvalente Saint Roch	6 492,00 €	2017	100%
34	Sanitaires Saint Guillaume	1 125,00 €	2017	100%
35	Sanitaires Calvaire	1 379,00 €	2017	100%
39	Tennis Halle Landas	36 052,00 €	2017	Divers travaux 2024
	TOTAL H.T.	201 908,00 €	2017	
10	Chapelle le Calvaire	13 310,00 €	2018	Divers
8	Centre de tir	6 607,00 €	2018	Divers projet transfert
6	Maisonnettes ex-C.A.F.	17 182,00 €	2018	Divers
	TOTAL H.T.	37 099,00 €	2018	
24	SDF	31 218,00 €	2019	Fermé
28	Presbytère	12 741,00 €	2019	TVX prochain mandat
29	Prieuré (foyer des Anciens)	15 415,00 €	2019	Projet démolition
37	Secours Populaire	4 247,00 €	2019	TVX 2023/2024
23	PMU	9 680,00 €	2019	100%
40	Vestiaire Landas	85 124,00 €	2019	TVX 2024
	TOTAL H.T.	158 425,00 €	2019	
26	Maison Economie	196 740,00 €	2020	
	TOTAL H.T.	196 740,00 €	2020	
13	C.M.S.	189 063,00 €	2021	TVX 2022/2023
38	Stade municipal	19 179,00 €	2021	Démolition partielle
27	Perception	4 011,00 €	2021	TVX 2023/2024
	TOTAL H.T.	212 253,00 €	2021	
	TOTAL H.T.	1 028 891,00 €		
	TOTAL T.T.C.	1 234 669,20 €		

ANNEE	COUT INITIAL H.T.
2016	222 466,00 €
2017	201 908,00 €
2018	37 099,00 €
2019	158 425,00 €
2020	196 740,00 €
2021	212 253,00 €
TOTAL H.T.	1 028 891,00 €
TOTAL T.T.C.	1 234 669,20 €

2	accueil periscolaire	12 312,00 €	batiment en démolition
3	A.V.F.	20 618,00 €	sortie du patrimoine de la ville
41	MAM Bd Pelé de Quéral	80 471,00 €	sortie du patrimoine de la ville
		113 401,00 €	